

NOTES EXPLICATIVES

CATÉGORIES PRINCIPALES :

Membres juniors

Étudiants en médecine dentaire (immatriculés auprès d'une université suisse) à partir de la 3^e année du cursus de formation.

Membres actifs

- A) Membres qui exercent la profession à titre d'activité économique privée sous leur propre responsabilité professionnelle et qui sont en possession d'une autorisation cantonale d'exercer la profession de médecin-dentiste en libéral ;
- B) Membres qui exercent la profession à titre d'activité économique privée sous la responsabilité d'une personne qui exerce sous sa propre responsabilité professionnelle ;
- C) Membres actifs C exerçant la profession à titre principal au sein d'une clinique dentaire universitaire ou d'un établissement dentaire de droit public en Suisse.

Membres hôtes

Médecins-dentistes, médecins ou autres personnes qui ne remplissent pas les conditions pour être admis en tant que membre actif, mais qui désirent soutenir les objectifs de la SSO.

SOUS-CATÉGORIES :

Membres de section

Membres actifs A qui exercent de manière indépendante ou qui sont enseignants. Ces membres doivent, en règle générale, adhérer à la section sur le territoire de laquelle ils exercent ou enseignent.

Membres individuels**

Membres actifs A qui ne remplissent pas les conditions d'affiliation en tant que membre de section.

** Le membre individuel est tenu de présenter sa demande d'admission auprès de la section sur le territoire de laquelle il exerce dans un délai de six mois à compter de son installation.

CABINET DE GROUPE :

Lorsque le cabinet compte plusieurs médecins-dentistes, tous les titulaires d'une autorisation cantonale d'exercer sont tenus de s'affilier à la SSO. Toute dérogation nécessite une autorisation du Comité de la SSO ; la validité de cette autorisation doit être limitée dans le temps.

Pour l'admission en qualité de membre de section

Le/la candidat(e) a été reçu(e) en qualité de membre de la SSO par la section
en date du

Lieu et date

Signature d'un membre du comité de la section